



[laloidedieu.org](http://laloidedieu.org)

## Appendice 5e : Les déplacements le jour du sabbat

Cette page fait partie de la série sur le 4<sup>e</sup> commandement : Le sabbat :

1. [Appendice 5a : Le sabbat et le jour pour aller à l'église, deux choses différentes](#)
2. [Appendice 5b : Comment observer le sabbat à l'époque moderne](#)
3. [Appendice 5c : Mettre en pratique les principes du sabbat dans la vie quotidienne](#)
4. [Appendice 5d : La nourriture le jour du sabbat — Guide pratique](#)
5. [Appendice 5e : Les déplacements le jour du sabbat](#) (Page actuelle).
6. [Appendice 5f : Technologie et divertissement le jour du sabbat](#)
7. [Appendice 5g : Travail et sabbat — Naviguer dans les défis du monde réel](#)

Dans l'article précédent, nous avons exploré la nourriture le jour du sabbat — comment la préparation, la planification et la Règle de nécessité peuvent transformer une source potentielle de stress en un moment de paix. Nous abordons maintenant un autre domaine de la vie moderne où ces mêmes principes sont urgemment nécessaires : les déplacements. Dans le monde actuel, voitures, bus, avions et applications de covoiturage rendent les déplacements faciles et pratiques. Pourtant, le quatrième commandement nous appelle à faire une pause, planifier et cesser le travail ordinaire. Comprendre comment cela s'applique aux déplacements peut aider les croyants à éviter le travail inutile, à protéger la sainteté du jour et à maintenir son véritable esprit de repos.

### POURQUOI LES DÉPLACEMENTS COMPTENT

Les déplacements ne sont pas un problème nouveau. Dans l'Antiquité, voyager était lié au travail — transporter des marchandises, s'occuper des animaux ou aller au marché. Le judaïsme rabbinique a développé des règles détaillées sur les distances à parcourir le jour du sabbat, raison pour laquelle de nombreux Juifs pratiquants vivaient historiquement près des synagogues pour pouvoir s'y rendre à pied. Aujourd'hui, les chrétiens se posent des questions similaires concernant leurs trajets le jour du sabbat pour aller à l'église, rendre visite à la famille, assister à des études bibliques ou accomplir des actes de miséricorde comme visiter des malades ou des prisonniers. Cet article vous aidera à comprendre comment les principes bibliques de préparation et de nécessité s'appliquent aux déplacements, vous permettant de prendre des décisions sages et empreintes de foi sur le moment et la manière de voyager le jour du sabbat.

# LE SABBAT ET LA FRÉQUENTATION DE L'ÉGLISE

L'une des raisons les plus courantes pour lesquelles les croyants se déplacent le jour du sabbat est d'assister aux cultes. Cela se comprend — se rassembler avec d'autres croyants pour adorer et étudier peut être édifiant. Pourtant, il est important de se rappeler ce que nous avons établi dans l'article 5A de cette série : aller à l'église le jour du sabbat ne fait pas partie du quatrième commandement ([Lire l'article](#)). Le commandement est de cesser le travail, de sanctifier le jour et de se reposer. Rien dans le texte ne dit : « Tu iras à un culte » ou « Tu te rendras dans un lieu particulier d'adoration » le jour du sabbat.

Jésus Lui-même allait à la synagogue le jour du sabbat (Luc 4:16), mais Il n'a jamais enseigné cela comme une obligation pour Ses disciples. Sa pratique montre que se rassembler est permis et peut être bénéfique, mais elle n'établit pas une règle ou un rituel. Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat (Marc 2:27), et son cœur est le repos et la sainteté, non le déplacement ou la fréquentation d'une institution.

Pour les chrétiens modernes, cela signifie qu'assister à une église qui observe le sabbat est facultatif et non obligatoire. Si vous trouvez de la joie et une croissance spirituelle à rencontrer d'autres croyants le septième jour, vous êtes libre de le faire. Si le trajet jusqu'à l'église crée du stress, rompt le rythme du repos ou vous oblige à parcourir de longues distances chaque semaine, vous êtes tout aussi libre de rester chez vous, d'étudier l'Écriture, de prier et de passer la journée en famille. L'essentiel est d'éviter de transformer le déplacement vers l'église en une routine automatique qui mine le repos et la sainteté que vous cherchez à préserver.

Dans la mesure du possible, planifiez à l'avance pour que si vous assistez à un service, cela nécessite un minimum de déplacements et de préparations. Cela peut signifier assister à une assemblée locale plus proche de votre domicile, organiser une étude biblique à la maison ou entrer en contact avec des croyants en dehors des heures du sabbat. En gardant votre attention sur la sainteté et le repos plutôt que sur la tradition ou l'attente, vous alignez votre pratique du sabbat sur le commandement de Dieu et non sur des exigences humaines.

## ORIENTATION GÉNÉRALE SUR LES DÉPLACEMENTS

Les mêmes principes du Jour de préparation et de la Règle de nécessité s'appliquent directement aux déplacements. En général, les voyages le jour du sabbat doivent être évités ou minimisés, surtout sur de longues distances. Le quatrième commandement nous appelle à arrêter notre travail ordinaire et à permettre aux autres sous notre responsabilité d'en faire autant. Si nous prenons l'habitude de voyager loin chaque sabbat, nous risquons de transformer le jour de repos de Dieu en un autre jour de stress, de fatigue et de planification logistique.

Lors de déplacements de longue distance, planifiez à l'avance pour que votre voyage soit terminé avant que le sabbat ne commence et après qu'il se termine. Par exemple, si vous rendez visite à de la famille qui vit loin, essayez d'arriver avant le coucher du soleil le vendredi et de repartir après le coucher du soleil le samedi. Cela crée une atmosphère paisible et évite les précipitations ou les préparatifs de dernière minute. Si vous savez que vous aurez besoin de voyager pour une raison légitime pendant le sabbat, préparez votre véhicule à l'avance — faites le plein, effectuez l'entretien et planifiez votre itinéraire au préalable.

En même temps, l'Écriture montre que les actes de miséricorde sont permis le jour du sabbat (Matthieu 12:11-12). Rendre visite à quelqu'un à l'hôpital, reconforter un malade ou servir une personne incarcérée peut nécessiter un déplacement. Dans de tels cas, gardez le trajet aussi simple que possible, évitez d'en faire une sortie sociale et restez attentif aux heures sacrées du sabbat. En traitant le déplacement comme une exception plutôt qu'une norme, vous préservez la sainteté et le caractère reposant du sabbat.

## **VÉHICULES PERSONNELS VS. TRANSPORT PUBLIC**

### **CONDUIRE UN VÉHICULE PERSONNEL**

Utiliser votre propre voiture ou moto le jour du sabbat n'est pas intrinsèquement interdit. En fait, cela peut être nécessaire pour de courts trajets afin de rendre visite à la famille, d'assister à une étude biblique ou d'accomplir des actes de miséricorde. Cependant, il convient d'être prudent. Conduire comporte toujours le risque de pannes ou d'accidents pouvant vous obliger — vous ou d'autres — à travailler alors que cela aurait pu être évité. De plus, le carburant, l'entretien et les déplacements de longue distance augmentent le stress et les efforts de type jours de semaine. Dans la mesure du possible, limitez vos déplacements en véhicule personnel le jour du sabbat, préparez votre voiture à l'avance (carburant et entretien), et planifiez vos trajets pour minimiser les perturbations des heures sacrées.

### **TAXIS ET SERVICES DE COVOITURAGE**

En revanche, des services tels qu'Uber, Lyft et les taxis impliquent de payer quelqu'un pour travailler exclusivement pour vous le jour du sabbat, ce qui viole l'interdiction du quatrième commandement de faire travailler d'autres personnes à votre place (Exode 20:10). C'est similaire à l'utilisation des services de livraison de repas. Même si cela semble être un petit écart ou une indulgence occasionnelle, cela mine l'intention du sabbat et envoie des signaux contradictoires quant à vos convictions. Le modèle biblique constant est de planifier à l'avance afin de ne pas avoir à faire travailler quelqu'un pour vous pendant les heures sacrées.

### **TRANSPORT PUBLIC**

Les bus, trains et ferries diffèrent des taxis et services de covoiturage parce qu'ils fonctionnent selon des horaires fixes, indépendamment de votre utilisation. Utiliser les transports publics le jour du sabbat peut donc être permis, surtout si cela vous permet d'assister à un rassemblement de croyants ou d'accomplir un acte de miséricorde sans conduire. Dans la mesure du possible, achetez vos billets ou abonnements à l'avance pour éviter de manipuler de l'argent le jour du sabbat. Gardez les trajets simples, évitez les arrêts inutiles et maintenez un état d'esprit respectueux pendant vos déplacements pour préserver la sainteté du jour.